



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Postfach, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05
www.fr.ch/ilfd

Fribourg, le 18 juillet 2021

FAQ concernant la pollution de plusieurs réseaux d'eau de Sarine Ouest

> Quelles sont les précautions à prendre pour consommer l'eau des réseaux d'eau des onze communes touchées par la pollution ?

1. L'eau doit être brièvement portée à ébullition (gros bouillons), en particulier pour les usages suivants : Boissons, préparation de thé ou café avec des appareils ménagers, préparation de nourriture, lavage des fruits et des légumes, lavage des dents, ou raisons médicales (lavage de plaies, rinçage du nez etc.).
2. Il n'est pas nécessaire de faire bouillir l'eau pour les lave-vaisselles, mais il est recommandé d'utiliser le programme très haute température (au moins 80 degrés)
3. Pour la boisson et l'alimentation des nourrissons, il est recommandé d'utiliser de l'eau en bouteille. En cas d'apparitions de fortes fièvres, de diarrhées et /ou vomissements dans les 48h après avoir consommé de l'eau contaminée, il faut consulter son médecin.

> Cette pollution présente-t-elle un risque pour la santé de la population ?

Les risques pour la santé sont faibles pour les personnes en bonne santé selon le Service du médecin cantonal. En cas d'apparitions de fortes fièvres, de diarrhées et /ou vomissements dans les 48h après avoir consommé de l'eau contaminée, il faut consulter son médecin.

> Quel comportement faut-il adopter en cas de problèmes de santé ?

Il est préférable de consommer de l'eau en bouteille. En cas d'apparitions de fortes fièvres, de diarrhées et /ou vomissements dans les 48h après avoir consommé de l'eau contaminée, il faut consulter son médecin.

> Peut-on recommencer à boire l'eau quand elle est chlorée ?

Non, il faut attendre une information active des autorités annonçant que l'eau potable du réseau d'eau de la commune est à nouveau consommable.

> La consommation d'eau chlorée présente-t-elle un danger pour la santé ?

Non. Les doses qui ont été injectées pour assainir l'eau ne représentent pas un danger pour la santé.

> L'achat de bouteilles d'eau est-elle remboursée ?

Non parce que les citoyen-ne-s ont la possibilité de faire bouillir l'eau.

> Les animaux de rente et les animaux domestiques peuvent-ils consommer l'eau du réseau de distribution ?

Il n'y a pas de risque pour les animaux selon le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

> **Qui se charge de l'information des EMS et les entreprises agroalimentaires ?**

Les communes sont tenues de les informer activement.

> **Quelle est la cause de la pollution ?**

Les fortes intempéries de ces derniers jours ont entraîné la saturation du système de filtration naturelle d'un puits d'eau potable et des germes fécaux ont contaminé l'eau. Les distributeurs d'eau ont procédé à un chlorage de l'eau pour détruire ces germes. De nouvelles analyses sont en cours afin de permettre de lever le doute et de renoncer aux mesures de précaution.

> **Quelles mesures ont été entreprises pour assainir la situation ?**

Les distributeurs d'eau ont procédé à un chlorage de l'eau pour détruire les germes pathogènes. D'où l'odeur chlorée que peuvent constater les habitant-e-s des communes concernées. Des analyses sont en cours pour évaluer la qualité de l'eau. Les mesures de précaution seront levées dès que la qualité de l'eau potable le permettra.

> **Combien de temps prendra le retour à la normale ?**

Les communes mettent tout en œuvre pour revenir à une situation normale le plus rapidement possible.

> **Où les habitant-e-s peuvent s'informer de la situation ou annoncer des difficultés ?**

Chaque commune a mis en place un numéro d'urgence. Il figure dans le communiqué de presse de l'Etat de Fribourg du dimanche 19 juillet. Il est consultable sur www.fr.ch.